

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Objet :
Congrès des Maires
Remboursements frais
De repas aux participants

N° : D - 2024 - 12 - 11 - 04

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Jean-Philippe GARCIA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludvine ALBERT.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET.

Absents : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET.

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 106^e Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2024 s'est déroulé Porte de Versailles en Novembre 2024.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1^{ère} adjointe au Maire, M. Yann RAMIREZ, 4^{ème} adjoint au Maire et Monsieur Claude VIDAL, 6^{ème} adjoint au Maire y ont participé cette année.

Il est proposé que les frais de repas leur soient remboursés forfaitairement au tarif en vigueur de 20 € le repas, soit 6 repas du 19/11/24 midi au 21/11/2024 au soir.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 16 voix pour dont 7 procurations et 4 voix d'abstention de M. le Maire, Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ et M. Claude VIDAL,

DECIDE de fixer un remboursement forfaitaire de 6 repas à 20 € chacun à chaque participant au Congrès des Maires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 18 DEC. 2024

ID : 034-213401359-20241211-D2024_12_11_004-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 18 DEC. 2024
Et publication ou notification
Du 18 DEC. 2024
Le Maire :

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT

